

Peut-on donner n'importe quel prénom à un enfant ?



Depuis trois ans, deux habitants d'Arras (Pas-de-Calais) recensent les prénoms les plus cocasses donnés en France. Sur leur site (<http://liguedesofficiersdetatcivil.fr>), on trouve par exemple : Kissmy, Poésie-Rose, Maybelline, Mignonette, Elton-John...

Les parents français peuvent-ils donner le prénom qu'ils veulent à leur enfant ? Pendant longtemps, le choix a été restreint. Seuls étaient admis les prénoms issus du calendrier, ceux des personnages historiques... En 1993, les règles ont été assouplies. Lors de la déclaration de naissance, l'officier d'état civil doit désormais accepter la proposition des parents. Mais, selon la loi, si le prénom lui semble « contraire à l'intérêt de l'enfant », il peut saisir la justice. Si le juge estime la requête justifiée, il peut demander aux parents de choisir un nouveau prénom. En l'absence de nouveaux choix des parents, il peut lui-même attribuer un prénom. Par exemple, l'an dernier, une Nutella est devenue Ella, à Valenciennes (Nord).

d'après l'Actu, le 1er décembre 2015